



SERIE SOCIO-ECONOMIE DE SOLIDARITE

Dette et ajustement structurel

CAHIERS DE PROPOSITIONS POUR LE XXI^{ÈME} SIÈCLE - EDITIONS CHARLES LÉOPOLD MAYER

Les cahiers de propositions pour le XXIe siècle

Les cahiers de propositions forment une collection de petits livres regroupant, dans chacun des domaines déterminants pour notre avenir, les propositions qui auront semblé les plus pertinentes pour mettre en œuvre dans nos sociétés les ruptures et les évolutions nécessaires à la construction d'un XXIe siècle plus juste et plus soutenable. Leur objectif est de stimuler un débat sur ces questions aussi bien au niveau local qu'au niveau mondial.

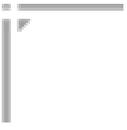
Les grandes mutations que l'on regroupe sous le terme de "mondialisation" constituent, en elles-mêmes, autant de chances de progrès que de risques de voir s'accroître les inégalités sociales et les déséquilibres écologiques. L'essentiel est de ne pas laisser les grands acteurs politiques et économiques conduire seuls ces mutations. Trop prisonniers de leurs propres logiques de court terme, ils ne pourront que nous mener à une crise mondiale permanente, devenue manifeste depuis les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis.

C'est pourquoi l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire [voir annexe] a lancé l'idée, au cours des années 2000 et 2001, d'un processus de collecte et d'identification de propositions émanant de différents mouvements et organisations, de différents acteurs de la société, de différentes régions du monde. Ce travail s'est déroulé au moyen de forums électroniques, et a été ponctué par une série d'ateliers ou de rencontres au niveau international, qui ont abouti la présentation, à l'occasion de l'Assemblée Mondiale des Citoyens tenue à Lille (France) en décembre 2001, d'une soixantaine de textes de propositions.

Ce sont ces textes, éventuellement complétés et mis à jour, qui sont maintenant publiés par un réseau d'éditeurs associatifs et institutionnels en 6 langues (anglais, espagnol, portugais, français, arabe et chinois) et dans 7 pays (Pérou, Brésil, Zimbabwe, France, Liban, Inde, Chine). Ces éditeurs travaillent ensemble pour les adapter aux différents contextes culturels et géopolitiques, afin que les cahiers de propositions suscitent dans chacune de ces régions du monde un débat le plus large possible, et qu'ils touchent les publics auxquels ils ont destinés, que ce soit les décideurs, les journalistes, les jeunes ou les mouvements sociaux.

Présentation du cahier « Dette et Ajustement structurel »

Le thème de la dette a de profondes conséquences sur la vie quotidienne des citoyens des pays du Sud, dans la mesure où des ressources créées par le développement du Sud sont transférées vers le Nord, freinant ainsi le processus d'accumulation de capital au Sud. Les approches théoriques basées sur les taux d'intérêt, utilisés par le FMI et le système bancaire international, supposent que les banques n'accorderont jamais de prêt pour aider les débiteurs à payer leurs dettes. Cependant, il a été démontré que les créanciers prêtent volontiers afin que les débiteurs s'acquittent du remboursement de leur dette, provoquant ainsi une pyramide de créances sous laquelle reste ensevelie la dette originalement contractée. Mais les pays débiteurs peuvent et doivent légitimement échapper à ce système, s'ils ne veulent pas rester définitivement soumis à la condition de colonies postmodernes: à la pointe de cette pyramide, les créanciers accumulent des montants illégitimes, bâtis essentiellement grâce au mécanisme de la capitalisation des intérêts. C'est de cette façon que les pays d'Afrique et d'Amérique Latine et certains pays asiatiques ont transféré leurs ressources vers les nations les plus favorisées, ce qui entrave encore aujourd'hui leur développement.



Dette et Ajustement structurel

Cahier coordonné par Oscar Ugarteche et Marcos Arruda



1. CONSTATATIONS ET CRITIQUES

Le thème de la dette a de profondes conséquences sur la vie quotidienne des citoyens des pays du Sud, dans la mesure où des ressources créées par le développement du Sud sont transférées vers le Nord, freinant ainsi le processus d'accumulation de capital au Sud. Les approches théoriques basées sur les taux d'intérêt, utilisés par le FMI et le système bancaire international, supposent que les banques n'accorderont jamais de prêt pour aider les débiteurs à payer leurs dettes. Cependant, il a été démontré que les créanciers prêtent volontiers afin que les débiteurs s'acquittent du remboursement de leur dette, provoquant ainsi une pyramide de créances sous laquelle reste ensevelie la dette originalement contractée. Mais les pays débiteurs peuvent et doivent légitimement échapper à ce système, s'ils ne veulent pas rester définitivement soumis à la condition de colonies postmodernes: à la pointe de cette pyramide, les créanciers accumulent des montants illégitimes, bâtis essentiellement grâce au mécanisme de la capitalisation des intérêts. C'est de cette façon que les pays d'Afrique et d'Amérique Latine et certains pays asiatiques ont transféré leurs ressources vers les nations les plus favorisées, ce qui entrave encore aujourd'hui leur développement.

Les arguments d'illégitimité de la dette reposent sur des éléments extrêmement variés, qui vont des agissements illégitimes de ceux qui sont au pouvoir, dans le cas des régimes *de facto*, aux dettes contractées dans un but de corruption, où les créanciers payent des pots-de-vin aux ministres et aux entreprises publiques du pays débiteur pour que ceux-ci acceptent les prêts. La reconnaissance du caractère illégitime de la dette ne fait pas l'unanimité parce que les pays du Nord n'ont pas suffisamment conscience que les sauvetages financiers représentent un transfert de la dette du secteur privé vers le secteur public et qu'ils ne constituent pas tant une forme de sauvetage des gouvernements du Sud que de celui des banques commerciales du Nord. Les gouvernements sont ressentis par les populations du Sud comme des intermédiaires entre les débiteurs privés du Sud (les banques commerciales dans ces pays) et les banques du Nord. La population du Sud n'a ni le devoir ni la responsabilité de rembourser les prêts octroyés par des banques commerciales au détriment de ses ressources fiscales.

Le développement du système international a dérivé petit à petit du contrôle fondé sur l'armée au XIXe siècle à des formes de contrôle via les ressources financières et les conditions qui les accompagnent. De cette manière, on en arrive à la perception généralisée que tous les gouvernements du Tiers Monde appliquent les mêmes politiques. Les conditionnalités imposées par les Institutions Financières Internationales (IFIs) ont des conséquences funestes pour les populations les plus pauvres et creuse les inégalités en matière de revenus, partout dans le monde et avec une intensité jamais vue auparavant. En même temps, l'Aide publique au développement, qui devrait selon les propres engagements des pays développés s'établir à 0,7% du PIB, est nettement en recul. Cela signifie qu'il y a encore plus de pauvreté, le fossé s'élargit tandis que les ressources publiques transférées depuis les pays du Nord diminuent. A l'inverse, on assiste à nouveau à un transfert des ressources du Sud vers les pays riches, provoqué par le modèle pervers de domination que constituent les conditions imposées par le FMI/BM, lequel limite la souveraineté des pays du Sud en matière de décisions économiques. De cette

façon, les processus démocratiques dans le Tiers Monde ont perdu leur caractère légitime. Cette légitimité est désormais concédée par le FMI et la Banque Mondiale, qui accordent leur appui aux gouvernements tant que ceux-ci procèdent aux réformes économiques exigées. Simultanément ces institutions brandissent l'objectif de la lutte contre la pauvreté et des programmes spécialement conçus pour cette tâche (PSRP), alors que la pauvreté et la détérioration des conditions de vie sont les conséquences des politiques imposées et exécutées. On ne peut pas dire avec certitude que les conditions de vie de la population se sont effectivement améliorées grâce à ces politiques. Mais on peut affirmer que la vulnérabilité et la volatilité des économies du Tiers Monde ont été plus importantes dans les années 90. Et ce, en raison des politiques imposées.

Eric Toussaint suggère qu'après 5 ans de programmes de réduction de la dette destinés aux pays les plus pauvres, ceux-ci se sont vus octroyer une simple obole et qu'en réalité ces programmes n'ont pas de conséquences sur les pays pauvres les plus sévèrement endettés. Ces derniers ont transféré 1,6 mille millions de dollars au titre du service de la dette en 1999. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les IFIs sont à leur tour entrain de perdre leur légitimité.

La question des difficultés associées à la dette extérieure est aussi ancienne que la formation des républiques latino-américaines elles-mêmes. Elle invite à une étude historique sur le rapport entre les politiques économiques et l'usage du crédit; la corruption et les contrats d'emprunts; la croissance macro-économique et l'épargne extérieure; et l'impérialisme dans son sens d'interférence extérieure dans les affaires d'un Etat-Nation. Ce retour historique ouvre de nouveaux horizons et perspectives.

L'expansion du Capital est liée à la recherche de nouveaux marchés et se manifeste sous la forme de crédits sur les marchés émergents. Apparemment, lorsque l'offre technologique devient obsolète, les marchés se saturent, ce qui crée aussitôt un besoin de nouvelles technologies dans les économies les plus fortes. Ce phénomène fait pression sur la demande de crédits au sein de ces économies et l'on observe alors un déplacement de la demande de matières premières, ainsi qu'une baisse des prix de celles-ci et une hausse des taux d'intérêts au sein des économies fortes. Ce phénomène s'est répété dans les quatre cycles de crédits étudiés ici.

Les quatre cycles de crédits

Le premier cycle correspond à l'Indépendance et c'est le Pérou qui jouera un rôle à la fin de ce cycle. Les crédits cessent en 1825 et la Bourse de Londres s'effondre vers la fin de cette même année. La restauration du crédit aura lieu en 1849 et atteindra son sommet entre 1852 et 1870. Des difficultés avec le prix du guano et l'émission de bons à long terme donnent lieu à de nombreuses demandes de crédits à court terme, qui préludent à la cessation des paiements en 1876, en même temps que se manifeste une crise à la Bourse de Londres. En 1886, M. Grace viendra au Pérou pour offrir au Maréchal Cáceres les bons péruviens en échange des chemins de fer et droits de navigation sur les fleuves et lacs du pays. Il lui faudra quatre ans pour prendre une décision. Finalement, c'est le nouveau gouvernement élu en 1890 qui signe le Contrat Grace permettant de rétablir le crédit, lequel servira surtout à acheter des équipements militaires et à développer quelques projets

d'infrastructure urbaine et d'irrigation sur la côte. En 1930, la chute des prix des matières premières et l'imminente cessation des crédits qui en découle invitent à penser à un moratoire. La décision ne sera prise que lorsque les Etats-Unis auront établi l'année Hoover pour les pays à économie forte en juin 1931. Le moratoire durera jusqu'en 1946, année où l'on parvient à un accord très controversé, même aujourd'hui: une limite maximum dans le budget est établie pour le service de la dette, et les paiements non effectués entre le début du moratoire et la date de la signature de l'accord en octobre 1946 sont ignorés. L'accord ne rétablit pas le crédit automatiquement mais bien les conditions d'investissement étranger dans le pays. Le crédit est rétabli dans les années 60 pour tous les pays latino-américains et culmine entre 1964 et 1978, année où les difficultés liées aux prix des matières premières et la hausse des taux d'intérêt provoquèrent un changement dans les politiques de crédit des banques, qui passèrent des crédits à long terme aux crédits à court terme. En août 1982, la cessation de paiements du Mexique prend fin; le moratoire du Pérou commence en mai 1983 avec la banque commerciale et en avril 1984, avec les gouvernements membres du Club de Paris.

Ce qui survient ensuite dans les années 90 devrait correspondre à la fin du quatrième cycle de crédit et le début du cinquième. En toute apparence, on assiste en cette fin du XXe siècle aux derniers soubresauts du quatrième cycle; le cinquième cycle ne dure en effet qu'un temps extrêmement court. La cessation des paiements du début des années 80 a provoqué des modifications dans les règles du jeu au niveau international. Des bons furent émis, avec le nom de leur auteur, l'ex-Secrétaire du Trésor des Etats-Unis, Nicolas Brady; ces bons étaient censés résoudre le remboursement de la dette envers le système bancaire, dette qui datait des années 80. Des accords définitifs furent établis au Club de Paris, avec des délais et des coûts semblables aux bons Brady; et en 1991, l'on décida que la crise de la dette avait pris fin. A l'aube de ce nouveau siècle, ce que l'on constate, c'est que la crise de la dette a pris fin pour les créanciers, mais qu'en ce qui concerne les débiteurs, qui ont eu recours aux mécanismes indiqués ci-dessus, ils se trouvent de plus en plus en difficultés face à la hausse des taux d'intérêts internationaux et à la baisse des prix des matières premières, suite à ce qu'on a appelé la "crise asiatique". (WB, 2000)

L' évolution des approches théoriques de la dette

Actuellement, le débat sur l'épargne extérieure ne porte pas sur la rationalité de l'usage des ressources, mais sur les fossés qui se creusent dans le processus de développement. La raison en est que, jusqu'aux années 40, jusqu'à l'accord de Bretton Woods, les deux conditions nécessaires à l'accès au crédit et à un accord définitif en cas de non paiement des traites étaient que le gouvernement débiteur présente un excédent budgétaire et un excédent de balance commerciale, identiques ou plus grands que le service de la dette. Il n'en alla plus de même avec la création du Fonds Monétaire International, car l'on supposait qu'en cas de tempête, le FMI servirait de parapluie pour faire face à l'orage. Les déficits extérieurs ou budgétaires perdaient de leur importance. Nous assistons là à un changement théorique et institutionnel. L'argument théorique utilisé est qu'il est nécessaire de contracter des prêts pour relancer les investissements et accélérer le processus de développement, et que les déficits extérieur et fiscal se creusent parce que l'Etat investit dans le développement économique du pays, soit en travaux d'infrastructures, soit

dans des entreprises publiques. En dernière instance, ces investissements sont rentables et permettent de rembourser le prêt, s'agissant de prêts productifs.

Cette théorie subit un bouleversement dans les années 70; on affirma alors que les banquiers ne prêteraient jamais d'argent pour rembourser leurs propres créances. L'histoire a démontré que non seulement les banques prêtent pour obtenir le remboursement des dettes antérieurement contractées auprès d'elles (schéma Ponzi) mais que, étant donné la dynamique mise en place de ne pas mettre de limites aux déficits extérieur et fiscal, ils ont trouvé là un moyen définitif de subordonner leurs débiteurs à leur volonté. Ceci relève du raisonnement populaire selon lequel les pays ne "font pas faillite" et qu'il semble raisonnable de "contracter des prêts pour rembourser"¹ (Arruda,2000).

Le risque associé au crédit dans ce cas très précis est annulé grâce à l'assimilation des pertes par les gouvernements respectivement créanciers et débiteurs. Dit autrement, les créanciers internationaux prêtent de l'argent parce qu'un sauvetage financier sera organisé, dans le pire des cas, si le risque se matérialise. L'histoire en témoigne que le risque moral (*moral hazard*) existe. Mais la marge de risque perçue sur le taux d'intérêt se convertit en rente pour le créancier qui n'assume jamais complètement le risque, ni d'ailleurs son coût. Pourquoi la théorie contemporaine suppose-t-elle encore qu'il y a un comportement rationnel associé au crédit, alors que l'on sait que les banques sont aidées par l'Etat en cas de difficulté? C'est là une question sans réponse. Dès le XIXe siècle, on créa le rôle de *contrôleur financier international*, afin de s'assurer que les risques ne fussent pas excessifs. Au début ce rôle était aux mains des gouvernements anglais et français; le contrôle se réalisait dans le pays débiteur lui-même, par l'administration de ses entrées douanières et de ses impôts. Cette phase était précédée d'une brève intervention militaire pour contrôler les ports. L'accord international de 1933, ratifié en 1936, mit fin à ce mécanisme.

Le FMI fut conçu en 1934 pour remplacer les gouvernements dans la fonction de contrôle des pays débiteurs. Depuis les années 40, il n'est plus nécessaire d'intervenir militairement dans les ports. Après les accords de Bretton Woods, le pays débiteur en difficultés demande de l'aide et le FMI rend ce service. Le FMI, qui a été conçu comme interlocuteur international avec un siège dans toutes les banques centrales des pays débiteurs, a le devoir de lancer une procédure d'alerte en cas de difficultés financières. Ce qui est suprenant, c'est qu'il ne le fait pas. Pourquoi? S'il joue son rôle de percepteur des crédits nationaux et organise de la meilleure façon possible la perception douanière et fiscale au sein de l'Etat débiteur, il ne joue pas *son rôle de contrôleur financier international*, dont le devoir est d'avertir la communauté nationale et internationale lorsque survient une crise économique. Autrement dit, c'est une institution publique à laquelle les contribuables des Etats membres payent des salaires élevés pour alerter la communauté financière internationale au sujet de problèmes éventuels au sein d'une économie, mais celle-ci ne remplit pas son rôle.

¹ "En 1998 le remboursement de la dette a augmenté de 296,1 mille millions de US dollars, dont 125,3 mille millions de US\$ d'intérêts (Banque Mondiale, 1999:188). Le montant des intérêts est équivalent à cinq fois l'aide perçue (non compris l'assistance technique) et serait suffisant pour alimenter 70% des 800 millions d'affamés dans le monde (Arruda, 2000:79-80).

La responsabilité du FMI dans les crises financières des années 90

Durant les grandes crises financières des années 90, le FMI est souvent resté attentiste et silencieux alors qu'il savait très bien qu'une crise était en marche. Dans le cas du Pérou, il savait que le dictateur avait dépensé 5% du PIB dans la campagne électorale 2000, rien qu'au cours du premier semestre, mais il a gardé le silence. Le FMI a justifié l'absence de réaction publique et d'avertissement de la communauté internationale par le risque de précipiter et d'accentuer la crise par un mécanisme de prophétie auto-réalisatrice. Cependant, omettre de le faire équivaut à reporter sur les gouvernements créanciers le poids d'assumer initialement le coût de la crise, qu'ils transfèrent, en dernière instance, aux gouvernements débiteurs. De cette manière, on évite que les créanciers puissent être les perdants du jeu. Au lieu de s'intégrer à la rationalité d'un système capable de procurer une stabilité économique au monde, le FMI semble plutôt veiller aux bénéfices des créanciers. Tâche qu'il n'accomplit pas très efficacement d'ailleurs, en raison de son manque de vision stratégique ou d'un pragmatisme authentique! Pour le gouvernement débiteur, l'absence de procédure d'avertissement entraîne des conséquences très graves notamment en termes des coputs économiques et sociaux supporté par les populations. C'est ce que l'on a pu constater dans les années 90 au Mexique, en Corée du Sud, en Thaïlande, en Indonésie, au Brésil, en Russie, en Argentine et dans d'autres pays.

Le rôle de l'épargne extérieure a été discuté et remis en question fréquemment dans les différents courants de pensée économique. Comme nous le savons, la définition de base de la comptabilité nationale est que l'épargne extérieure est le *complément* de l'épargne domestique. L'épargne extérieure contribue à soutenir le taux d'investissement qui se définit comme la formation de capital mise à la disposition d'une économie nationale à un moment donné. Du point de vue de la balance des paiements, l'épargne extérieure permet de financer la différence entre les déséquilibres des échanges commerciaux et des mouvements des capitaux. En d'autres termes, elle vient combler le déficit de la balance de paiements sans toucher aux réserves internationales. Le déficit de la balance commerciale est normalement égal à l'augmentation de la dette extérieure. En cas de surendettement, il existe deux voies possibles : une renégociation de la dette pour ne pas sacrifier les investissements essentiels à la satisfaction des besoins et du bien-être de la population, ou alors un ajustement de l'économie à fin d'un remboursement prioritaire de la dette sans considération pour les besoins. C'est cette dernière voie qu'ont privilégiée les créanciers, les institutions financières internationales (IFIS) et les élites locales.

2. VISIONS ET NOUVEAU PARADIGME

Selon les définitions et hypothèses de la théorie monétaire, les crédits extérieurs servent à stabiliser le taux de change en augmentant l'offre monétaire en cas d'insuffisance de l'offre sur le marché intérieur. N'importe quel agent économique peut contracter un prêt sur n'importe quel marché et arbitrer aussi bien le taux de change que le taux d'intérêt. Le crédit extérieur sert donc à déterminer le taux de change. Tout au long de l'histoire, le schéma Ponzi a démontré sa validité; les agents économiques ne peuvent pas arbitrer parce que les marchés s'ouvrent et se ferment pour des raisons que le débiteur ignore, et le taux d'investissement n'est pas nécessairement lié à l'usage du crédit extérieur. Les crédits extérieurs proviennent de 3 sources: le marché international de capitaux, les gouvernements et les institutions financières internationales (IFI). On peut ajouter également l'investissement étranger direct.

A partir de son étude sur deux cents ans d'usage du crédit, Suter (1992) soutient que la situation la plus courante a été historiquement la situation de cessation de paiements (*defaults*) et que l'inverse n'arrive qu'extrêmement rarement. La conséquence la plus fréquente de l'endettement extérieur a été *la banqueroute nationale* qui a souvent duré des années, parfois des décennies. Ceci est vrai aussi bien pour les pays de la périphérie européenne (comme la Grèce, le Portugal, l'Espagne et les Balcons) que pour presque tous les Etats d'Amérique Latine et d'Asie indépendants au XIXe et XXe siècles, l'Empire Ottoman, la Chine ou le Libéria. (Suter,1). Dans son étude qui va de 1820 à 1988, il observe 130 cas de cessation de paiements, ce qui indique que ce que nous avons observé au Pérou n'est pas un cas isolé mais a une validité plus large comme le montre Suter. Il sépare les cycles du crédit en 3 parties: (1) L'expansion du crédit extérieur; (2) l'apparition de la cessation de paiements; (3) la négociation des accords définitifs entre pays débiteurs et leurs créanciers. Il situe également 4 cycles du crédit, depuis 1800 jusqu'aux années 1980. Le nombre de pays en cessation de paiements par cycle par rapport au total des pays est de 29% (vers 1820), 37% (vers 1870), 40% (vers 1930), et 27% (vers 1980) (Suter, 2).

Les gouvernements en général ne souhaitent pas interrompre les paiements parce que cela nuit à leur crédibilité envers les créanciers et les investisseurs étrangers. Cependant, ils sont fréquemment amenés à le faire dans des situations de crise financière ou de crise de change. Quand le gouvernement débiteur attend que ses réserves soient pratiquement à zéro pour demander une renégociation de ses dettes, celle-ci risque d'être extrêmement défavorable pour lui car les créanciers sont en position de pouvoir imposer leurs conditions. Ils disposent de la complicité du FMI pour le faire, lequel agit en tant que protecteur de leurs intérêts et non pas de celui des pays en difficulté. Cependant, il existe une autre façon d'interrompre les remboursements, ce qu'on dénomme le "moratoire souverain". Dans ce cas précis, le pays débiteur propose la négociation et, à la limite, interrompt ses paiements quand ses réserves sont encore significatives. Dans ce cas de figure, il s'agit d'une action préventive, avant que n'explode la crise, et dans des conditions qui lui permettent de négocier ses intérêts sans perdre sa souveraineté en chemin.

En résumé, les pays ont naturellement besoin de biens et de services qu'ils ne possèdent pas et doivent importer. Faire des emprunts ou chercher des lignes de crédit est un mécanisme normal pour rendre viables les importations de produits, technologie et capital d'investissement. Ce qui n'est pas normal, c'est de se surendetter, prenant plus au dehors que ce qui représenterait le minimum nécessaire, ou empruntant dans des conditions qui facilitent l'usure et la spéculation. Retrouver une situation de solvabilité financière est indispensable pour reprendre le chemin de la croissance socioéconomique et du développement social et humain de la nation. Dans le contexte de la globalisation néolibérale, il est très difficile pour un seul pays de parvenir à une négociation satisfaisante de sa dette. Alors que les créanciers se réunissent dans des commissions et des clubs pour négocier en bloc avec chaque débiteur, ils n'acceptent pas que ceux-ci fassent de même. Les débiteurs doivent s'unir eux aussi et imposer des négociations en bloc de tous les aspects communs relatifs au surendettement.

Le nouveau paradigme consiste à entamer un processus de développement qui part du niveau des familles et des communautés de chaque pays et se déploie vers les niveaux national, régional et global. Un développement du bas vers le haut et de l'intérieur vers l'extérieur, où les potentialités humaines et naturelles de chaque personne, communauté et pays sont valorisées et cultivées pour que l'échange avec d'autres communautés et pays se base sur la complémentarité, la réciprocité et le respect mutuel. Dans ce contexte, le crédit extérieur jouera son rôle de moyen pour faciliter la finalité principale, celle du développement socioéconomique des communautés et du pays, dans des conditions telles que ceux-ci pourront remunérer justement et sans préjudice l'épargne extérieure.

3. INITIATIVES ET INNOVATIONS

D'après Suter, avant la première guerre, les gouvernements interrompaient le paiement des bons souverains. Résultat de ces actes unilatéraux, le flux de crédits s'interrompait à son tour, parce que les créanciers ne voulaient pas octroyer de nouveaux prêts. Les accord définitifs étaient conclus après de longues périodes de négociations. Après la deuxième guerre mondiale, ces problèmes furent ajournés grâce à la création des mécanismes multilatéraux de refinancement. Grâce à ceux-ci, les gouvernements obtiennent un délai immédiat et temporaire, qui leur permet de restructurer leurs échéances. Les refinancements pouvant avoir lieu avant les cessations de paiements, le flux des crédits ne s'interrompt pas, nous dit Suter. Selon lui, les cycles du crédit en arrivent à la cessation de paiements, lorsque la croissance du cycle de Kondratieff arrive à un point de stagnation. (Suter, 4).

Les recherches dans le cas de l'Amérique Latine indiquent toutefois qu'il existe dans les années 80 un assèchement des flux de capitaux, et que l'augmentation de la dette provient plutôt de la capitalisation des intérêts. Ce qui ne peut en aucun cas être considéré comme un maintien des flux de crédits. Certes, quelques lignes de crédit à court terme furent maintenues, et les organismes publics accordèrent quelques crédits, principalement dans le cadre de l'ajustement structurel dans la deuxième partie de la décennie. Les flux de crédit à long terme des banques commerciales internationales s'interrompirent et les flux totaux ne furent pas gelés, ils devinrent bel et bien négatifs.

Les deux écoles théoriques sur la cessation de paiements

Il existe deux écoles théoriques sur les cessations de paiements. L'école des débiteurs et celle des créanciers. "Les gouvernements ne font pas faillite" a été l'argument utilisé dans les années 70 pour restaurer pleinement les flux de crédits, qui avait été interrompus depuis 1930 vers l'Amérique Latine. La question de la faillite est directement liée à l'exécution des garanties. Dans le cas d'une faillite commerciale, le ou les créanciers saisissent les biens de l'entreprise et procèdent à leur vente jusqu'à ce que les créances soient remboursées. C'est là un processus normal en cas de faillite.

Quelques classiques de l'école des débiteurs affirment que lorsque le crédit est souverain, la seule garantie est l'honneur de l'Etat souverain. Il s'agit de la doctrine Drago, du nom du Ministre des Affaires Etrangères argentin Luís Drago. En 1907, Drago affirma que les emprunts nationaux impliquaient un contrat qui créait des obligations envers l'Etat qui fait la demande d'emprunt. Cependant, ce ne sont pas seulement les contrats qui créent des obligations, et de toute façon, ce sont des contrats spéciaux avec des aspects spécifiques et qui appartiennent à une catégorie particulière. (*The proceedings of the Hague Peace Conferences, The conference of 1907* cité dans Borchard, 1951:5).

Hugo Borchard affirme en 1819 qu'une faillite nationale n'est pas illégale, et que la détermination de son immoralité ou son manque de prudence dépend des circonstances. On ne peut demander à la génération actuelle, dit-il, qu'elle paie pour le gaspillage et le manque de bon sens de la génération antérieure, car le pays finirait par devenir inhabitable en raison de l'énormité de sa dette

publique. En 1830 Zachariae affirme que l'Etat pourrait réduire ses dettes ou les répudier entièrement, s'il n'est plus en état d'obtenir des fonds pour en payer les intérêts et les annuités du principal sans affecter les dépenses courantes. *Un gouvernement a une fonction bien plus importante que celle de payer ses dettes, celle de maintenir en vie ses citoyens et les créanciers doivent être laissés de côté lorsqu'il n'y a pas d'alternative.* Il fait une distinction entre créanciers volontaires et involontaires. Il dit que "c'est uniquement *en cas de force majeure* que l'Etat peut s'accorder le droit d'ignorer les paiements aux créanciers involontaires." En 1889 K. Von Bar affirme que l'Etat possède le *beneficium competentiae* dans le sens le plus large: il doit d'abord se préserver lui-même et ensuite penser au paiement de ses dettes. (Borchard, 1951:6). En 1894, Politis affirme que la réduction d'une dette par l'Etat constitue un *acte politique*, que l'Etat conclut dans sa capacité souveraine, en tant que pouvoir public, au nom du peuple et dans son intérêt. Lors du jugement relatif à la dette de l'Egypte à Paris (Brochard, 1951: 7), on a résolu la question en affirmant que les juridictions mixtes n'ont pas de compétences sur les questions ayant trait aux dettes publiques si l'acte d'émettre des crédits est considéré comme un *acte souverain*, ou si la décision des autorités égyptiennes de violer le contrat de crédit peut être considéré comme *un acte souverain*. Des prêts nationaux émis en France par un gouvernement étranger sont des actes politiques de souveraineté qui engagent l'immunité des gouvernements prêteurs devant les cours du pays débiteur. (Borchard: 7).

Les théories des créanciers se fondent sur le principe que lorsque l'Etat fait un emprunt, il renonce tacitement à sa souveraineté et se soumet volontairement aux règles du droit privé. Dans les faits, tous les contrats signés par l'Etat, soit avec les IFI, soit auprès du système bancaire commercial, sont protégés par le droit privé et la Cour Fédérale Américaine ou la Cour de Londres, ou occasionnellement des cours de Paris, selon l'origine du créancier. Les Etats renoncent donc à leur souveraineté et se soumettent à la juridiction du créancier privé, qu'il soit effectivement privé ou un organisme multilatéral de crédit. Borchard (8) affirme qu'il n'est pas évident que l'Etat, lorsqu'il contracte un emprunt, renonce à sa souveraineté et sa juridiction, que cette affirmation est gratuite et qu'il n'existe pas assez de preuves pour l'étayer. Face à une cessation de paiements, le détenteur de titres affecté par le non paiement pourra se soumettre au droit international public pour se protéger de la mauvaise foi ou la discrimination liée à la nationalité. (Borchard, 1951:9). Les adeptes de l'école des droits des créanciers affirment que face à une faillite (cessation de paiements de la part de l'Etat), le créancier n'est pas une victime sans défense face à l'acte souverain, mais qu'au contraire selon la loi, il possède des droits à l'arbitrage de ses crédits.

C'est cette dernière école qui a prévalu tout au long du XXe siècle. Cependant il reste difficile de faire assumer ses obligations légales à un Etat en cessation de paiements. Dans certains cas, on a eu recours à la force militaire, et, récemment, dans cette dernière partie du XXe siècle, à des moyens coercitifs.

L'annulation de la dette: cas extrême de cessation de paiements

Si la décision unilatérale des créanciers de suspendre les recouvrements de créances est une façon de sortir de l'impasse occasionnée par des problèmes étrangers au pays débiteur, la non-reconnaissance de dettes existantes de façon unilatérale par le gouvernement débiteur est une façon d'affirmer qu'il considère que les crédits existants sont illégitimes à plusieurs titres. Soit ils ont déjà été utilisés pour tuer le peuple (Adams, 1991), soit ils portent l'empreinte de la corruption, soit encore ils appartiennent à un régime politique antérieur, et l'argent n'est pas resté dans le pays.

Les exemples de annulation de dettes sont rares, mais accablants. Par exemple, en 1867, Benito Juárez, au Mexique, n'a pas reconnu le crédit accordé par l'Empereur Maximilien à la Société Générale de Paris en 1865 pour couvrir les coûts de l'armée d'occupation française au Mexique. Marichal dit qu'"elles sont totalement frauduleuses puisque Napoléon III a utilisé l'argent provenant des prêts pour financer l'invasion et l'occupation du Mexique" (Marichal: 96, note du cadre II). Un deuxième exemple classique est la déclaration de "dette odieuse" que fait le gouvernement cubain après 1898, en référence à un prêt qu'il refusa de reconnaître, argumentant que l'argent en question avait été utilisé pour acheter des armes et faire la guerre au peuple cubain pendant la guerre d'indépendance. Les deux cas se réfèrent à la guerre et à de nouveaux régimes politiques qui héritent des contrats de crédits signés par le régime antérieur pour s'assurer du pouvoir. Dans les deux cas, l'argent a été utilisé pour dominer la population du pays qui reste débiteur à l'avènement du nouveau régime.

Le troisième cas de non reconnaissance de dettes est l'expropriation effectuée par le gouvernement de l'URSS par le décret du 21 janvier 1918, lorsque celui-ci déclare qu'"inconditionnellement et sans exception, tous les prêts internationaux sont annulés"². Dans cet exemple, il s'agit surtout des dettes contractées à Paris, Londres et New York pour la réalisation de la Première Guerre Mondiale, ainsi que la dette intergouvernementale avec les Etats-Unis. Les arguments ont été les suivants : premièrement, le Parti Communiste était idéologiquement pacifiste et s'était déclaré opposé à la Première Guerre Mondiale ; deuxièmement, reconnaître la dette du passé voulait dire reconnaître la continuité des liens avec ce passé (une sorte de dette envers le passé). La non reconnaissance de la dette équivaut à l'expropriation du crédit des pouvoirs impériaux français et anglais, et, en même temps, à une rupture avec le passé. Cette mesure fut prise par Lénine, et annulée en 1990.

Finalement, la plus grande annulation de dette extérieure tant par son volume que par les conflits qu'elle entraîna est la non reconnaissance de dette des Etats Confédérés des Etats-Unis d'Amérique. C'est la moins citée et la moins étudiée, mais elle est d'une importance vitale pour la compréhension des mécanismes de la non reconnaissance des dettes. Elle est également importante parce qu'elle viole les articles I et XIV de la propre Constitution des Etats-Unis, et montre donc le comportement "deux poids, deux mesures" du Gouvernement américain dans ce domaine.

² CFB, 1930: 45

La dette annulée³ par les Etats-Unis d'Amérique

Nom de l'Etat	Description de la Dette	Montant approximatif de la cessation de paiements (US\$)
Alabama Arkansas	Garanties pour chemins de fer, etc	13.000.000
Floride	Garanties pour chemins de fer, etc.	8.700.000
Géorgie	Bons émis pour établir des banques et garanties pour chemins de fer etc	8.000.000
Louisiane	Garanties pour chemins de fer etc.	13.500.000
Mississippi	Baby bonds, garanties pour chemins de fer, et certificats de réclamations selon l'accord de 1874. Bons du Planter's Bank 1831-33, US\$ 2.000.000.	7.000.000
Caroline du Nord	Bons de l'Union Bank 1838 US\$ 5.000.000. Bons d'impôts spéciaux et garanties de chemin de fer.	13.000.000
Caroline du Sud	Bons de conversion.	6.000.000
Total		75.200.000

Source: *Corporation of Foreign Bondholders, 1911, p. 395.*

NB: Les bons signalés ne comprennent pas les bons de guerre ou Bons Confédérés. Les intérêts accumulés dans chaque cas tournent autour de 6% par an environ et ne sont pas enregistrés. Les paiements des dettes ont cessé entre 1860 (début de la Guerre Civile) et 1890 (lors de l'établissement de la réforme constitutionnelle des USA qui visait à incorporer les Etats Confédérés et ceux de l'Ouest enlevés au Mexique).

Pourquoi donc méconnaît-on les faits décrits ci-dessus? Les recherches montrent que les titres des Etats-Unis n'entrent pas dans les registres de la Compagnie des Détenteurs de titres, et que ce n'est qu'en 1904 que les traces de leur non-paiement apparaissent. En 1911, l'on procède pour la première fois au détail de l'un de ces titres, ceux contractés par l'Etat du Mississippi, un exemple qui permet d'examiner la cause de la non reconnaissance de dette. C'est important parce que cela démontre l'attitude "deux poids, deux mesures" des créanciers internationaux. Selon l'identité du débiteur, nous aurons des réactions et des discours très différents. Ugarteche (décembre 2000) raconte et procède à la critique historique de cette situation, qu'il serait trop long d'inclure ici. Retenons seulement les principales leçons de jurisprudence qui en découlent.

La dette a pris forme avec l'émission de titres pour la création de la Planter's Bank (Banque des Planteurs) en 1830, avec deux émissions de bons d'un montant équivalent à 2.000.000 de US\$ au total. C'est l'Etat qui a procédé à cette émission, devenant ainsi actionnaire de la banque. C'étaient des bons à 6%, payables à échéance semestrielle. Les intérêts furent payés jusqu'à janvier

³ *Defaults* correspond à cessation de paiements, en français. Toutefois, il s'agit dans ce cas de plus qu'une cessation de paiements, d'une *répudiation des crédits*.

1840. Une loi de 1939 transféra les actions de la banque à la Compagnie de Chemins de Fer du Mississippi. En 1852, une loi de l'Etat permit la réalisation d'un référendum, et chaque votant put répondre à la question suivante: êtes-vous disposé à payer, par le biais d'un impôt direct, les bons de la Planter's Bank? Le référendum eut lieu lors des élections présidentielles de 1852, et une majorité des électeurs vota contre. La plupart des électeurs ne connaissait pas le montant des titres, les circonstances de leur émission, ni l'importance de l'impôt qui retomberait sur chacun pour le paiement de ces bons⁴. En 1859, le gouverneur recommanda à son pouvoir législatif de créer une réserve en vue du paiement des titres de la Planter's Bank. Cependant, son message fut envoyé à une commission dont la majorité vota contre la recommandation du Gouverneur, malgré les deux paiements qui avaient été effectués peu de temps auparavant. Après la guerre civile, en 1875, un amendement à la Constitution fut proposé et approuvé par la population dans les urnes électorales; la Constitution fut donc modifiée en 1876 par une clause où l'on interdit spécifiquement le paiement des titres de la Planter's Bank et de l'Union Bank. Cette réforme constitutionnelle de l'Etat fut convertie en une partie de la réforme constitutionnelle fédérale de 1890⁵.

Les dettes annulées ont donc un caractère "odieux" (Adams, 1991), en référence aux armes financées par les crédits pour garder le statut quo à Cuba avant l'indépendance de 1898, ou parce qu'elles appartiennent au régime déchu dont on conteste la légitimité du pouvoir pour contracter de tels prêts. C'est le cas de l'annulation de la part du gouvernement de Benito Juárez au Mexique, en 1867, de la dette contractée par Maximilien sous l'Empire; et les crédits de Huerta en 1913, non reconnus par le gouvernement de la Révolution Mexicaine lors de la négociation de 1922 (Borchard:129). Dans le cas de la dette du Mississippi, ou de celles des autres Etats Confédérés, l'annulation a eu lieu avant le changement de régime (référendum de 1856) et le nouveau régime assimile simplement des décisions prises antérieurement (lors de la réforme constitutionnelle fédérale de 1890). Borchard propose que dans ces cas-là, la cause de l'annulation soit "que le prêt n'a pas été contracté d'après la loi, et que les dirigeants qui prétendaient représenter l'Etat n'avaient pas d'autorité légitime". (129 et note 16). Le cas est similaire à celui des autres Etats Confédérés indiqué dans le tableau antérieur.

En 1930, le Brésil affectait 25% de ses recettes d'exportations au remboursement de la dette, laquelle équivalait à 273,3 millions de livres sterling (64,5% envers l'Angleterre et 30,3% envers les Etats-Unis). En 1931, le gouvernement de Getulio Vargas fut obligé d'interrompre les paiements, en raison des circonstances provoquées par le crash de 1929. Vargas établit un audit de la dette extérieure du Brésil et découvrit que 60% des emprunts fédéraux que le Brésil remboursait n'étaient consignés dans aucun contrat écrit. Sur base de ces résultats, *le Brésil négocia avec succès l'annulation d'une grande partie de sa dette* et réduisit sensiblement les montants à payer annuellement à l'extérieur (Gonçalves e Pomar, 2000:8-9). La Constitution brésilienne de 1988 (*Disposiciones Constitucionales Transitorias, Art. 26*) prévoyait la réalisation d'un nouvel audit de la dette au terme d'un an. Le Congrès National n'a pas exécuté cette disposition dans les temps prévus. La Campagne Brésilienne du Jubilé fait pression actuellement sur le Congrès pour qu'il encourage l'audit de la dette extérieure dans la perspective de distinguer

⁴ CBF, 1911:385-388

⁵ CFB, 1911: 385-388

dette légitime et illégitime et d'utiliser cette distinction comme base d'une renégociation souveraine avec les créanciers.

Dans la deuxième moitié du XXe siècle, seule Cuba a appliqué la non-reconnaissance des dettes principalement interbancaires, existantes au 1er janvier 1959 au moment du renversement de la dictature de Batista. Le cas du Nicaragua en 1979 révèle la nouvelle vision défendue sur le plan politique. Toutes les dettes antérieures contractées par le régime de Somoza furent reconnues et une étude sur la corruption fut réalisée. Il fut démontré l'existence d'une banque d'investissements qui avait servi d'intermédiaire pour les crédits internationaux entre le gouvernement Somoza et les banques privées, et que la banque en question appartenait à Somoza. Malgré cela, le gouvernement Sandiniste choisit de renégocier la dette et de ne pas honorer le nouvel accord. En termes politiques, un jugement aurait été plus marquant à cause du précédent qui aurait ainsi été établi. Mais le gouvernement a jugé qu'il était plus important de ne pas altérer les relations et simplement de ne pas payer ce qui avait été accordé. Le cas du Nicaragua est important car la loi anti-corruption des Etats-Unis fut promulguée en 1977 et il fut mis en évidence que Boeing avait payé des chefs d'Etats (le Prince Bernard de Hollande et le Premier Ministre du Japon), ou leurs épouses, afin qu'ils n'entravent pas une vente d'avions. Boeing fut condamné à payer une amende et les deux transactions furent annulées. Ainsi fut établi *le précédent selon lequel un crédit portant l'empreinte de la corruption est un crédit nul*. Cependant, aucun des gouvernements européens ne possède une loi similaire, ni d'ailleurs le gouvernement japonais connu pour sa corruption. Bien au contraire, les commissions sur les ventes sont exemptées d'impôts alors que le gouvernement qui perçoit la commission est "corrompu".

4. PROPOSITIONS

Les mouvements sociaux, tant au niveau national qu'international, ont proposé une variété de mesures pour dépasser le surendettement, qui vont de l'annulation des dettes impayables des pays les plus pauvres à l'identification et annulation des dettes illégitimes qui étouffent les pays surendettés à revenu moyen. Une synthèse critique de ces propositions se trouve dans la quatrième partie de Arruda (2000:77-158), la même que dans Toussaint (1999). Celles que le chantier considère comme les plus importantes sont:

1. **Aller vers des mécanismes de budget participatif.** Promouvoir des mécanismes de participation communautaire à la définition des budgets. La participation de la société civile dans la planification du budget garantira que les besoins sociaux de la majorité, accumulés depuis si longtemps – la dette sociale –, passent en priorité, avant le service de la dette financière.

2. **Mettre en avant et soutenir les conditionnalités des débiteurs.** Il est nécessaire de redonner un sens à la conditionnalité pour que la société civile soit à même de la dicter. Dans le cas contraire, la société civile semblerait ne poser aucun type de condition. Par ailleurs, une clause nécessaire pour que la société bénéficie véritablement de la réduction ou de l'annulation des dettes est qu'il y ait transparence sur les fonds libérés par cette réduction ou annulation. Ces fonds devraient être utilisés en priorité pour le redressement socio-économique et l'élimination des facteurs d'appauvrissement – y compris le surendettement intérieur et extérieur, les termes d'échange injustes, la structure fiscale inappropriée qui protège les riches, les subsides aux investisseurs étrangers et le manque de contrôle démocratique sur le développement du pays. Cela ne peut s'achever que par la participation démocratique de la société civile des différents pays concernés.

3. **Proposer des conditions relatives aux droits économiques, sociaux et culturels qui soient à la base des ajustements économiques.** Cela comprend la démocratisation du contrôle et de la gestion des biens de production et le respect de la dignité du travail, y compris le respect dû aux femmes et aux enfants.

4. **Promouvoir des mécanismes d'audit du surendettement basés sur la participation sociale et la transparence, ainsi que d'arbitrage international à même de reconnaître l'illégitimité de la dette.** Il faut considérer la possibilité d'un arbitrage international et concevoir la manière de le mettre en rapport avec le thème de l'illégitimité de la dette. Un audit de grande envergure du processus de surendettement, réalisé par des tribunaux locaux avec la participation des organisations de la société civile pour garantir la transparence de l'information pour tous les citoyens, constituera l'instrument qui permettra de distinguer la dette légitime de la dette illégitime et servira d'argument décisif pour présenter le cas au tribunal international d'arbitrage.

5. **Renforcer la campagne internationale pour la fin des Programmes d'Ajustements Structurels.** Transformer le SAPRIN (International Network on Structural Adjustment Programs) en une campagne globale qui en appelle à la fin des Programmes d'Ajustement Structurel. Cette campagne devrait aussi prendre en compte les coûts imposés aux pauvres par les programmes officiels

de réduction de la dette, ainsi que les initiatives HIPC et ESAF⁶, toutes deux complètement dominées par les créanciers. Elle devrait inclure parmi ses exigences la prise en considération d'une compensation des dommages économiques, sociaux et écologiques subis par la population – surtout en Afrique –, et viser la reconstruction de la société et de l'environnement et la reconquête de la dignité humaine.

6. Assurer la protection des besoins de base des pays débiteurs est fondamentale. Etablir des forums de négociation où le chef d'orchestre ne soit pas un des créanciers.

7. Promouvoir des référendums sur la dette. Etablir des consultations civiles dans le monde entier comme celle qui a eu lieu en Espagne et au Brésil, comme moyen de rendre les citoyens conscients du problème, par un référendum sur l'annulation de la dette et sur des politiques de désendettement susceptibles d'annuler la dette illégitime et de rouvrir la voie du développement socioéconomique et humain.

8. Engager les églises à continuer à offrir leur appui. Les églises ne doivent pas se retirer de ces initiatives mais doivent au contraire, continuer à leur offrir leur appui. Parmi les buts préconisés par les chrétiens figure l'appel à se reconnaître dans tous les pèlerins pauvres, les exclus sociaux, les victimes de discrimination et d'assurer que tous puissent avoir les mêmes droits.

9. Définir et reconnaître légalement les caractères illégitime de la dette. Il faut déterminer que toute dette est illégitime si:

- elle viole les droits de l'Homme ou que son paiement provoque des effets négatifs sur la population,
- elle a été contractée par des débiteurs illégitimes ou des créanciers qui agissent de façon illégitime,
- elle a été contractée à des fins illégitimes, comme, par exemple, les créances dérivées de la guerre froide,
- elle a été contractée de façon illégitime, y compris la dette privée qui a fini par devenir dette publique,
- elle a été contractée dans le but de refinancer des dettes antérieures.

10. Etablir un système d'arbitrage dans lequel créanciers et débiteurs respectent les dépenses sociales de base du pays débiteur. L'idée de l'arbitrage international tourne autour du concept de protection des dépenses fiscales face à la réduction des revenus. Ce système d'arbitrage représenterait un espace indépendant où créanciers et débiteurs négocieraient, sur la base du respect des dépenses sociales de base du pays débiteur. Ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées jusqu'à aujourd'hui. Il faut également constituer un code financier international pour assurer l'indépendance légale du processus face au fait qu'aujourd'hui, les lois que l'on applique en matière de crédits appartiennent au système juridique des nations créancières. Il est important d'utiliser la référence historique allemande de 1953 et l'année Hoover de 1931, ainsi que d'introduire dans les contrats de crédits internationaux les notions de (a) Force majeure et (b) Actes de Dieu. Ces concepts sont utilisés

⁶ HIPC - *Highly Indebted Poor Countries*: initiative de réduction de la dette par les institutions multilatérales dans le cadre des conditions d'ajustement structurel; ESAF - *Extended Structural Adjustment Facility*

dans le commerce extérieur mais pas dans son instrument d'échange, le crédit. Ils devraient y être introduits pour permettre à l'avenir des relations financières plus justes et plus fluides.

11. Déclarer illégitime le schéma Ponzi qui veut que le débiteur capitalise les intérêts parce qu'il ne peut les payer, provoquant ainsi l'augmentation de la dette. En théorie, ce schéma n'existe pas et une banque ne peut pas prêter de l'argent pour qu'on lui rembourse ce qu'on lui doit, mais dans la réalité internationale, c'est ce qui arrive. Cela ne peut pas continuer. Un mécanisme de "standstill" ("arrêt") doit être créé pour assurer qu'une dette n'augmentera pas en raison de son non-paiement, au-delà des intérêts courants, et pour rendre possible son remboursement. Sinon, les problèmes de liquidité peuvent se transformer en problèmes d'insolvabilité pour des raisons déterminées par l'architecture financière mondiale.

12. Amener les IFIs à récupérer leur dimension d'institutions multilatérales de développement qui garantissent une stabilité globale équitable. Certains se demandent si les IFIs doivent continuer à exister, redevenir ce qu'elles étaient ou disparaître. Notre proposition est que les IFIs doivent récupérer leur dimension d'entités multilatérales de développement qui assurent une stabilité mondiale équitable et doivent cesser de jouer le rôle d'un gouvernement mondial autoritaire qui ne rend de comptes à personne. Il est important de maintenir le multilatéralisme face à l'unilatéralisme qui a surgi aux Etats-Unis après l'effondrement de l'Union Soviétique.

5. STRATÉGIES ET ACTEURS

Les campagnes du Jubilé en Europe avaient pour but de s'appuyer sur le précédent allemand de 1953 pour déterminer les limites de ce qu'un débiteur peut ou doit payer. On ne peut reproduire ce précédent, étant donné que les conditions géopolitiques ne sont plus les mêmes, ni d'ailleurs le contexte de la guerre froide. Le fait de mettre en rapport l'annulation ou l'allègement de la dette avec ce qu'on appelle une conditionnalité positive s'avère difficilement acceptable pour certaines *campagnes des pays du Sud*, même s'il s'agit là d'une position qui acquiert une importance croissante pour certains *gouvernements*. Pour certains, le mot conditionnalité est lié à celles imposées par les IFIs. Il faut lutter pour des conditionnalités dictées par les débiteurs eux-mêmes et qui impliquent activement les organisations de la société civile des pays débiteurs.

Les crises de la balance des paiements surviennent à cause de la chute des prix des matières premières et de la hausse des taux d'intérêts internationaux. Les gouvernements du Sud n'ont aucun contrôle sur ces éléments. Il n'existe pas de mécanismes pour prévenir les crises de paiements pour les cas de force majeure, imposés par les éléments mentionnés antérieurement et qui sont indépendants de la volonté des gouvernements débiteurs. Ces crises obligent ensuite les gouvernements à prendre place à la table des négociations, tels des otages auxquels on impose des conditions pour être libérés. En fait, les conditions représentent un joug plus fort que la restriction de crédit et, dans ce dernier cas, l'autonomie relative à la conduite d'une politique économique ou du choix du type de capital à développer dans un pays devient quasi inexistante. Négocier en position de force, c'est-à-dire collectivement et *avant* l'assèchement des réserves nationales du pays est indispensable et requiert une volonté politique ferme et bien informée.

Il n'existe pas de tribunaux pour divulguer les cas de corruption et pour reconnaître l'illégitimité de la dette internationale. Au-delà des tribunaux éthiques, il n'existe pas de tribunaux où ces cas sont discutés, et ce, parce que la juridiction légale est favorable aux créanciers. Cette idée ne plaît pas beaucoup au Nord. Certains ont avancé l'idée d'utiliser les mécanismes de la loi de faillites municipales des Etats-Unis (Chapitre 9 de la loi sur les faillites) qui permet de protéger certains éléments de dépenses sociales. Utiliser ce mécanisme part du principe de la légitimité de la dette et de la reconnaissance de la mauvaise gestion interne, il ne permet pas d'appréhender les causes extérieures qui, dans la plupart des cas, ont déclenché la crise, comme mentionné antérieurement.

La création d'un espace indépendant aux créanciers dont le seul but est de résoudre les conflits sur les crédits est une revendication actuelle. Cette institution est connue sous le nom de tribunal d'arbitrage international, composé des représentants des débiteurs et des créanciers. Il existe une initiative du Nord sur l'arbitrage, qui utilise le mécanisme de l'arbitrage sans affecter la juridiction. Il existe des éléments juridiques au Sud qui permettent de créer une nouvelle juridiction, sous la forme d'un code financier international qui suivrait le modèle du code de commerce international. Le précédent contemporain correspond à la création *d'un code pénal*

internationale. Avec un code pénal international, on peut établir un tribunal international en suivant le modèle de celui du commerce établi à Paris.

A partir de l'appel du Pape à l'occasion de l'année du jubilé 2000, plusieurs organisations se sont mises à travailler et à agir autour du thème de la dette. Le plus remarquable est que, dans les années 80, à part les experts et les politiciens de gauche en Amérique Latine et en Afrique, personne ne s'intéressait à ce problème. Lorsque le thème est devenu d'actualité suite à la crise internationale qui s'est manifestée en Amérique Latine par la suspension des crédits (à l'exception du Nicaragua qui a réussi à multiplier par 8 son niveau total d'endettement entre 1980 et 1989), deux positions officielles apparaissent : le non-paiement de la dette, appuyé par Fidel Castro lors d'une conférence à la Havane en juillet 1985 et le paiement de l'équivalent de 10% des exportations, proposition soutenue par Alan García en juillet 1985 lors de son investiture au gouvernement du Pérou. Un Club des Débiteurs tenta de voir le jour sous l'auspice du Groupe de Rio mais fut déstabilisé par les gouvernements du Mexique, du Brésil et de la Colombie en raison de la pression exercée par les Etats-Unis. C'est alors que les gouvernements latino-américains durent faire face à la chute des prix des matières premières, à la hausse des taux d'intérêts provoquée par les Etats-Unis jusqu'à des niveaux historiquement jamais vus (21%) et à l'interruption des crédits volontaires. Malgré tout, à l'exception du cas mentionné plus haut, la dette, à la fin des années 80, était deux fois plus importante que ce qu'elle était en 1980, uniquement en raison de la capitalisation des intérêts impayés. On doit tenir compte de l'exception car elle sert à constater le fait que s'il existe un intérêt à appuyer un gouvernement, malgré les problèmes économiques internationaux, ce gouvernement reçoit effectivement un appui. A cette époque, personne en Europe, mêmes les plus radicaux, n'était intéressé par ce problème, ni n'était capable d'interpeller une organisation politique du G7.

L'impact des campagnes Jubilé 2000 et Jubilé Sud

Le thème du Jubilé a rouvert de façon extraordinaire le vieux thème un peu dépassé que l'on considérait clos et résolu par les organismes financiers internationaux depuis 1991. Il a donné lieu à la campagne pour l'annulation de la dette du Tiers Monde, dont le siège se trouve à Bruxelles et à la constitution d'organisations dans plusieurs pays du monde, comme, par exemple, la Coalition Jubilé 2000 et Jubilé Sud. Des réunions ont eu lieu surtout en Europe mais aussi aux Etats-Unis, dans lesquels était remis en question le fonctionnement du FMI, de la Banque Mondiale, des conditionnalités, des programmes de lutte contre la pauvreté. Diverses coalitions se sont formées où des groupes aux intérêts distincts se sont unis pour proposer leurs visions du problème de la dette. Sans doute le plus étonnant fut de voir, en Europe et au Japon, les gens descendre dans les rues pour protester contre la dette du Tiers Monde. C'est là un fait inédit. Dix à vingt ans ont passés depuis que les organisations politiques latino-américaines avaient entraîné les masses dans les rues pour protester contre la même chose, à l'exception du pays déjà mentionné. Personne en Europe, à cette époque, ne s'intéressait au problème, au point qu'une organisation d'Amérique Latine comme le Fondad (Forum sur la Dette et le Développement) se reconvertissait en Eurodad en 1990, en raison du changement d'orientation de ses financiers hollandais. Il reste encore cependant un Fondad strictement hollandais.

Il est extrêmement important que des gens s'intéressent à cette problématique et la fassent bouger au niveau politique. C'est un moment propice pour changer les règles du jeu internationales. Dans ce contexte, nous signalons ici les stratégies proposées pour parvenir à dépasser la crise du surendettement:

1. Abolition absolue de toute la dette du Tiers Monde sans conditions
2. Abolition de la dette des pays les plus pauvres accompagnée de conditions positives.
3. Création d'un tribunal d'arbitrage international.
4. Création d'une procédure d'insolvabilité pour protéger le niveau des dépenses sociales en utilisant les critères du chapitre 9 de la loi sur les faillites des Etats-Unis.
5. Création d'un tribunal international d'arbitrage indépendant des créanciers et des débiteurs, qui utilise un code financier international, aujourd'hui inexistant. En plus, ce tribunal servirait à divulguer et à juger des cas de corruption, chose impossible actuellement.

La première proposition, simple et percutante, ne modifie rien mais extrait des ressources du monde développé. *Elle force d'une certaine façon les créanciers à absorber les pertes inconditionnellement*, sans modifier les règles du jeu internationales. Elle libère des ressources au sein des économies pour que les gouvernements les dépensent à leur guise. Elle assume, dans le meilleur sens du terme, le principe du Bon Sauvage. "Comme il s'agit d'un gouvernement du Tiers Monde, il doit être honorable et sage". Ce qui n'est pas aussi évident! Les cas de détournements de fonds publics en Amérique Latine, en Afrique et en Asie sont pour le moins probants. Les systèmes de contrôle démocratique des budgets de la Nation dans des pays dont les Etats sont fragiles sont presque inexistantes. Ainsi, des réductions de dette peuvent finir par devenir le début de dépenses et subventions superflues du type achats d'avions présidentiels, d'équipements militaires ou mieux encore, le vol pur et simple.

D'où la nécessité, pour la société civile concernée, de poser des conditions aux gouvernements.

Certaines de ces conditions ont été exprimées lors de la déclaration de Tegucigalpa et d'autres dans des documents publiés par Jubilé 2000 Grande Bretagne. Parmi les plus remarquables, on trouve la demande de:

1. Limiter à 3,5% du budget national le service de la dette contractée et renégociée par accords définitifs, suivant en cela le précédent de l'accord avec l'Allemagne entre 1950 et 1953.
2. Rendre les accords commerciaux indépendants des accords sur la dette.
3. L'obligation d'avoir un excédent commercial et fiscal comme condition sine qua non pour payer la dette, stimulant par là même l'achat des produits des pays du Tiers Monde par le Monde Développé. La tendance actuelle est exactement l'inverse de ce système.
4. Qu'au moins 20% du budget national soit destiné à l'éducation et à la santé.

De plus:

1. Que la Banque Mondiale et les Banques Régionales réduisent la dette sans condition. En effet, le mécanisme actuel de réduction de la dette a augmenté les conditionnalités, transformant ainsi l'exercice en un

piège, qui entraîne et/ou intensifie la pauvreté dans les pays dits "bénéficiaires".

2. Que la Banque Mondiale redevienne une banque de projets, que le FMI se limite à appuyer des crédits associés à la balance de paiements, dans le cadre d'un tribunal international d'arbitrage.
3. Que soit dissout le Club de Paris en raison de son échec historique.

Il ne fait pas de doute que ce que nous venons de décrire n'est pas aussi radical que la première proposition. Cependant c'est suffisant pour modifier les futures règles du jeu et va plus loin que le côté événementiel que présenterait l'annulation de la dette extérieure d'un ou de tous les pays.

En ce qui concerne les tribunaux d'arbitrage, la discussion est ouverte et en cours, sous le nom de FTAP (*Fair and Transparent Arbitration Procedure*).

En ce début du XXI^e siècle, on peut avancer l'argument que la réapparition de la question de la dette dans le Monde Développé, conséquence de l'appel du Pape pour l'année du Jubilé, n'a eu aucun résultat concret en terme de réduction significative des dettes. Elle a plutôt consolidé des positions de l'Eglise qui peuvent être contre-productives, quand elles rejoignent la position obsessionnelle sur le contrôle des naissances et les droits sexuels et reproductifs, thèmes pour lesquels Rome est terriblement fondamentaliste. En tant qu'organisation de la société civile, il est possible que le Jubilé 2000 soit la première organisation à avoir des bases militantes dans tous les pays du G7, sauf en France. Il existe également des organisations dans beaucoup de pays du Tiers Monde, surtout en Afrique et en Amérique Latine. Presque tout s'est construit autour des organisations antérieures, qui travaillaient cette problématique depuis les années 80, à l'exception du cas cité plus haut évidemment. La fin de l'an 2000 ne peut, ni ne doit représenter la fin de la cause qui est à l'origine du mouvement Jubilé 2000; d'où le danger, peut-être, de commencer le XXI^e siècle avec le même slogan et la même année.

Que le consensus se fasse autour de la position maximaliste, sans modifier les règles globales du jeu ou qu'il se fasse autour d'une combinaison des solutions signalées, le débat reste ouvert et la pression donne du moins lieu à des changements de discours. Cette pression doit se maintenir et doit s'exercer de préférence avec l'aide de la société civile du Monde Développé. Comme nous le savons et comme nous l'avons appris dans les années 80, si la société civile du Monde Développé n'est pas engagée, le message du Sud à lui seul n'arrive pas aux oreilles des gouvernements du Nord. Il est clair que le Sud ne suscite ni d'intérêt, ni l'enthousiasme des puissants de ce monde, ni du Capital, ni des Etats du Nord. Qu'il soit également clair que le coût de la réduction totale de la dette du Tiers Monde (y compris l'Argentine, le Brésil et le Mexique, les trois pays du Sud possédant la dette la plus importante) est d'un volume inférieur à celui du lourd portefeuille du système bancaire japonais. Cela signifie que cette réduction est possible, si existe la volonté de la mettre en place et si l'on exerce une pression suffisante. Lorsque les gouvernements du G7 comprendront qu'il est vraiment de leur intérêt de le faire, la réaction ne se fera pas attendre. Il est de notre intérêt, en tant que société civile, que les ressources soient utilisées pour couvrir la dette sociale de la meilleure façon possible, et non pas librement au gré de gouvernements imprévisibles.

BIBLIOGRAPHIE

Acosta, Alberto, *La deuda eterna. Una historia de la deuda externa ecuatoriana*. Libresa, Quito, tercera edición, 1990

An Essay for Discharging the Debts of Nations by Equivalentents in a Letter to the Right Honourable Charles, Earl of Sunderland, Printed for J. Noon at the White Heart, Cheapside, London, 1720

Arruda, Marcos, *External Debt. Brazil and the International Financial Crisis*. Pluto Press, London, 2000. Biggs, Gonzalo, *La crisis de la deuda latinoamericana frente a los precedentes históricos*. GEL, Buenos Aires, 1987.

Bird, Graham, *Loan Loss Provisions and third World Debt*, Essays in International Finance, No. 176, International Finance Section, Department of Economics, Princeton University, November 1989

Blanchard, Olivier Jean and Stanley Fischer, *Lectures on Macroeconomics*, The MIT Press, Cambridge, Ma. 1989

Borchard, Edwin, *State Insolvency and Foreign Bondholders. Vol. I. General Principles*. Yale University Press, New haven, 1951.

Bordo, Michael, Barry Eichengreen and Douglas Irwin, *Is Globalization Today Really Different than Globalization a Hundred Years Ago?* National Bureau of Economic Research, Working Paper No. 7195, Cambridge MA., June, 1999

Chew, Oswald, *The Stroke of the Moment. A Discussion on Foreign Debts*. J.B. Lippincott Co. Philadelphia, 1927.

Cohen, Benjamin J., *In Whose Interest?* Council of Foreign Relations, , Yale University Press, Binghamton, N.Y. 1986.

Corporation of Foreign Bondholders, First Report of the Council, London, 17th February, 1874; y otros, hasta 1955.

Dam, Kenneth W., *Las reglas del juego: reforma y evolución del sistema monetario internacional*. Ediciones Tres Tiempos, Buenos Aires, 1987

Drake, Paul W., *The Money Doctor in the Andes. The Kemmerer Missions, 1923-1933*. Duke University Press, Durham, 1989.

Money Doctors, Foreign Debts, and Economic Reforms in Latin America from the 1890s to the Present. Jaguar Books on Latin America No. 3, Wilmington, Del. 1994

Eichengreen, Barry, *International Monetary Arrangements for the 21st Century*, The Brooking Institution, Washington D.C. 1994

Globalizing Capital. A History oif the International Monetary System. Princeton University Press, Princeton, N.J. 1996

Eichengreen, Barry and Peter Lindert, *The International Debt Crisis in Historical Perspective*. The MIT Press, Cambridge, Mass. 1989

Einzig, Paul, *The Eurodollar System: Practice and Theory of International Interest Rates*. Saint Martin's Press, New York, 1964

Estay, Jaime, *La deuda externa de Latinoamerica*. Universidad de Puebla, 1997.

Felix, David, "Repairing the Global Financial Architecture. Painting over Cracks versus Strengthening the Foundations". *Foreign Policy in Focus*, Special Report No. 5, Albuquerque, N.M., September 1999

Feuerlein Willy y Elizabeth Hannan, *Dólares en la América Latina*. Fondo de Cultura Económica, México, 1944

Fisk, Harvey E., *The Inter-Ally Debts. An analysis of War and Post-War Public Debts*. Bankers Trust, New York, 1924

Foreign Bondholders Protective Council, Inc., Annual Reports 1935-1949.

Forte, Riccardo y Guillermo Guajardo, *Consenso y Coacción. Estado e instrumentos de control político y social en México y América latina (siglos XIX y XX)*. El Colegio de México, México D.F. 2000.

Galbraith, J.K., *El Crac del 29*, Ariel, Barcelona, 1976.

Gonçalves, R. e Pomar, V., *O Brasil Endividado: Como Nossa Dívida Externa Aumentou Mais de 100 bilhões de dólares nos anos 90*, Editora Fundação Perseu Abramo, São Paulo, 2000.

Griffiths Jones, Stephany, *La condicionalidad cruzada o la expansion del ajuste obligatorio*, Pensamiento Iberoamericano, Revista de economía política, No. 13, Siglo XXI España editores. Madrid, 1988, pp. 67-90.

Gobierno de México, *Documentos y Comentarios relativos a los arreglos financieros llevados a cabo entre el gobierno mexicano y el comité internacional de banqueros*. México, Talleres de la Cia Editora El Heraldo, 1922.

Hersel Philipp, "El acuerdo de Londres de 1953. Enseñanzas para una nueva política en el manejo del comercio y deuda entre países deudores y acreedores." Documento de trabajo de Jubileo 2000, Alemania

His Majesty 's Stationery Office, *Report of the Committee on National Debt and Taxation*, London, 1927, (Cmd 2800)

Report of international committee of experts respecting Suspension of Certain Inter-Governmental Debts, falling due during the year ending, June 30, 1932 together with protocols and declarations signed at London, August 11 and 13, 1931. Miscellaneous No. 19 (1931) (Cmd. 3947)

Protocols respecting Suspension of Certain Inter-Governmental Debts, June- July, 1932, Miscellaneous No. 12 (1932) (Cmd. 4206)

International Monetary Fund, *International Capital markets: Developments, Prospects and Policy Issues*, Coord. Goldstein and Folkerts Landau,. Washington D.C. 1994

Jenks, Leland, *The Migration of British Capital*. Thomas Nelson and Sons, London, 1927

Klug, Adam, *The German Buybacks, 1932-1939: A Cure for Overhang?* Princeton Studies in International Finance, No. 75, International Finance Section, Princeton University, November, 1993

Kroszner, Randall S., .Is it better to Forgive than to Receive? Repudiation of the Gold Indexation Clause in Long term Debt during the Great Depression.. Paper submitted to the HIPC Review, April, 1999.

Lutz, Friederich A., *The Keynes and White Proposals*, Essays in International Finance, No. 41, International Finance Section, Department of Economics, Princeton University, 1963

Marichal , Carlos, *La historia de la deuda externa de America Latina*, Mexico, Alianza Editorial, 1989.

Las inversiones extranjeras en América Latina 1890 - 1930. Nuevos debates y problemas en historia económica comparada. El Colegio de México-Fondo de Cultura Económica, México D.F. 1995

“The emergence of central banks in Latin America: are evolutionary models applicable?” con Daniel Diaz Fuentes en Carl-L Holtfrerich, Jaime Reis y Gianni Toniolo, *The Emergence of Modern Central Banking from 1918 to the Present*, Ashgate, Aldershot, 2000.

Meier, Gerald, *Leading Issues in Economic Development*, Oxford University Press, Sixth Edition., Oxford, 1995Mendoza, Salvador, *Las finanzas de la nueva era.* Editorial Cultura, Mexico, 1931

Moulton, Harold G. and Leo Pasvolsky, *World War Debt Settlements.* The MacMillan Company, New York, 1926.

Mynski, Hyman P., *Can it Happen Again? Essays on Instability and Finance*, M.E. Sharpe, Armonck, New York, 1982

Stabilizing an unstable economy, Yale University Press, New Haven and London, 1986.

Ohmae, Keinichi (1990), *The Borderless World. Power and Strategy in the Global Marketplace.* London, Harper Collins.

Pauly, Louis W., *Who elected the bankers? Surveillance and control in the World Economy.* Cornell University Press, Ithaca, 1997

Sessions, Gene, *Prophesying upon the Bones. J. Reuben Clark and the Foreign debt Crisis, 1933-39.* U of Illinois Press, 1992.

Skiles, Marilyn E., *Latin American International Loan Defaults in the 1930's: Lessons for the 1980's?*, Federal Reserve Bank of New York, Research paper No. 8812, April, 1988

Suter, Christian, *Debt Cycles in the World-Economy. Foreign Loans, Financial Crises, and Debt Settlements, 1820-1990.* Westview Press, Boulder, 1994

“Las fluctuaciones cíclicas en las inversiones extranjeras en 1850-1930: el debate histórico y el caso latinoamericano” en *Las inversiones extranjeras en America Latina, 1850-1930* Carlos Marichal coord., El Colegio de México, FCE

Suter, Christian and Hanspeter Stamm (1992), *Coping with Global Debt Crises: Debt Settlements, 1820 to 1986*, en *Comparative Studies in Society and History.*

Turnovsky, Stephen J., *International Macroeconomic Stabilization policy*, Basil Blackwell, Cambridge, Ma. 1990.

Ugarteche, Oscar, *El Estado deudor. Economía política de la deuda: Perú y Bolivia, 1968-1984*, IEP, Lima, 1986.

La hegemonía en crisis. Fundación Ebert, 2da. Edición, Lima, 1991

El Falso Dilema: América Latina en la economía global. Nueva Sociedad, Caracas, 1997

El Posimperialismo: una aproximación, en Realidad Económica No. 174, Buenos Aires, setiembre, 2000.

La Discusión sobre deuda externa a inicios del Siglo XXI: una revisión conceptual y propositiva, SUR, Casa de Estudios del Socialismo, Jubileo 2000 Perú, diciembre, 2000.

U.S. Government Printing Office, Message from the President of the United States, Grover Cleveland, Washington January 12, 1886. *A communication from the Secretary of State, accompanied by a final report of the commissioners appointed to visit the states of Central and South America*

Committee on Ways and Means, House of Representatives, 72nd Congress, First session, H.J. 123, *A joint resolution to authorize the postponement of amounts payable to the United States from foreign governments during the fiscal year 1932, and their repayment over a ten year period beginning July 1, 1933*. U.S. Government Printing Office, Washington, 1931. Part I, December 15 and 16, 1931.

Message from the President of the United States, April 10, 1953. 83rd Congress, 1st Session, Senate, U.S. Government Printing Office, Washington, 1953. *An agreement on German External Debts, signed at London on February 27, 1953, by the Federal Republic of Germany, and by the United States and seventeen other creditor countries*.

Vaggi, Gianni, *From the Debt Crisis to Sustainable Development: Changing Perspectives of North South Relationships*. Mac Millan, London, 1993.

Varian, Hal R., *Intermediate Microeconomics: a modern approach*. Norton & Co., New York, 5th edition, 1999.

Withers, William, *The Retirement of National Debts. The Theory and History since the World War*, AMS Press, New York, 1932

World Bank, *Global Development Finance. Analysis and Summary Tables*. Washington D.C.: Oxford University Press, 2000

HIPC Initiative, Perspectives on the current framework and options for change, with supplement on costing. Washington, April, 1999.

QUESTIONNAIRE

Nous serions très heureux de recevoir votre avis sur les propositions contenues dans ce cahier. Afin de faciliter cette tâche, voici quelques questions auxquelles nous espérons que vous prendrez le temps de répondre. Vos évaluations et commentaires nous seront précieux pour la continuation du travail collectif. Nous espérons que la lecture du cahier vous inspirera et vous amènera à lire d'autres Cahiers de Propositions du Pôle Socio-Economie Solidaire et de l'Alliance (Voir <http://www.alliance21.org/fr/proposals>).

Nous vous invitons également à indiquer quelles sont, pour vous, les propositions les plus décisives et prioritaires pour construire des alternatives au modèle actuel de la globalisation, et à suggérer des projets de mise en application pratique de ces propositions.

Le cahier de propositions:

- Que pensez-vous du cahier en général ?

.....
.....
.....

- Du diagnostic ?

.....
.....
.....

- Des propositions ?

.....
.....
.....

Les propositions

- Quelles sont les propositions avec lesquelles vous êtes d'accord ?
Pourquoi?

Numéros :.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Quelles sont les propositions les plus utiles pour votre action quotidienne? De quelle manière (inspiration pour l'action, pour le lobbying, l'échange d'expériences ...)?

.....
.....
.....

- Quelles sont les propositions avec lesquelles vous n'êtes pas d'accord ? Pourquoi ?

.....
.....
.....

Le futur

- Quelles suggestions feriez-vous pour la poursuite de ce chantier ?

.....
.....
.....

Ce questionnaire est à renvoyer à Françoise Wautiez, psés-sp@alliance21.org

L'ALLIANCE POUR UN MONDE RESPONSABLE PLURIEL ET SOLIDAIRE

Agir collectivement pour contribuer à des transformations répondant aux défis du XXI^{ème} siècle.

Depuis la fin des années 1980, de nombreuses initiatives dans différentes régions du monde, issues des milieux les plus variés, contribuent à la mise en mouvement de divers acteurs sociaux afin d'organiser un vaste processus mondial, susceptible de participer à la recherche de valeurs, de propositions et de règles pour surmonter les nouveaux défis auxquels fait face l'humanité.

Au début des années 90, de nombreuses rencontres continentales, thématiques et collégiales sont organisées. Ce processus aboutit en 1993 à la rédaction de la *Plate-forme pour un monde responsable et solidaire*.

Des groupes régionaux se mettent en place, des réseaux professionnels et thématiques internationaux sur les grandes questions de notre temps se développent, l'Alliance est lancée. Elle reçoit, entre autres, l'appui financier et technique de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (FPH).

Il s'agit d'inventer de nouvelles formes d'action collective, allant de l'échelle locale jusqu'au niveau mondial, afin de peser ensemble sur l'avenir d'un monde de plus en plus complexe et interdépendant.

Le défi de l'Alliance est de favoriser l'unité dans la diversité, en proclamant la capacité de nos sociétés à comprendre et valoriser la complexité des situations, l'interdépendance des problèmes, la diversité et la légitimité des points de vue géoculturels, sociaux et professionnels.

L'Alliance, espace d'échanges, de réflexions et de propositions, se structure autour de 3 axes principaux d'organisation :

Les groupes locaux visent à réunir des personnes d'une commune, d'une région, d'un pays, d'un continent, à partir des réalités et des enjeux de leur société. C'est la **voie géo-culturelle**. Elle reflète la diversité des lieux et des cultures.

Les groupes d'acteurs socio-professionnels veulent susciter le dialogue et la mobilisation dans une profession, un milieu donné (jeunes, paysans, scientifiques, élus locaux ...). C'est la **voie collégiale**. Elle reflète la diversité des milieux sociaux et professionnels, leurs préoccupations et responsabilités face à la société et aux défis du monde actuel.

Les chantiers thématiques cherchent à former des groupes de réflexion sur les grandes questions qui concernent notre avenir commun (gestion durable de l'eau, intégration régionale et mondialisation, marchés financiers, art et société...). C'est la **voie thématique**. Elle reflète la diversité des défis auxquels

L'Humanité est confrontée pour le XXIème siècle. Les chantiers thématiques sont regroupés en quatre pôles : Valeurs et Culture, Economie et Société, Gouvernance et Citoyenneté, Humanité et Biosphère.

Cherchant à tirer parti de la richesse et des expériences accumulées par ces groupes de réflexion tout en s'articulant à des dynamiques citoyennes convergentes, l'Alliance s'est donnée comme objectif d'aboutir à des propositions concrètes, collectivement élaborées. C'est ainsi qu'ont été organisées :

- **des rencontres internationales**, au sein de chaque chantier thématique et de chaque collègue,
- **des Assemblées continentales simultanées** (Afrique, Amériques, Asie, Europe) et une rencontre régionale dans le monde arabe (au Liban) en juin 2001.
- une **Assemblée mondiale de Citoyens** qui s'est tenue en décembre 2001 à Lille- France, réunissant plus de 400 participants du monde entier.

L'ensemble de ces rencontres ont permis l'élaboration d'une soixantaine de *cahiers de propositions pour le XXIème siècle* et d'une *Charte des responsabilités humaines*, édités en plusieurs langues et dans différents pays.

Depuis le début de l'année 2002, l'Alliance s'engage dans un processus de diffusion et de valorisation de ces résultats. Les réseaux s'élargissent, se diversifient et leurs thèmes de travail deviennent de plus en plus transversaux. Par ailleurs, ils renforcent des liens avec les autres démarches visant à une autre mondialisation.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter **le site de l'Alliance** www.alliance21.org qui présente en trois langues (français, anglais et espagnol) l'histoire de l'Alliance, les défis auxquels elle répond, les chantiers et les forums de discussion qu'elle accueille.

Courriel : info@alliance21.org

LES CAHIERS DE PROPOSITIONS SUR INTERNET

Tous les cahiers de propositions, qu'ils soient sous forme provisoire ou définitives, et dans toutes leurs traductions, sont disponibles sur le site internet de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire, à l'adresse :

<http://www.alliance21.org/fr/proposals>

Thèmes disponibles :

Valeurs, éducation, cultures, art et science

Education et enseignants - L'éducation à une citoyenneté active et responsable - L'Alliance et les médias - L'Art et l'Identité Culturelle dans la construction d'un monde solidaire - Femmes - Actions et propositions de jeunes pour un changement social - Une diversité culturelle interculturelle à l'ère de la globalisation - Propositions du collège interreligieux - Guerres, génocides, ...face aux situations extrêmes, restaurer l'humanité dans l'humain - Penser la réforme de l'Université - Maîtrise sociale du système de production scientifique - Société de l'information, société de la connaissance : la nécessaire maîtrise sociale d'une mutation - Temps et développement soutenable

Economie et société

Les transformations du monde du travail - Le mouvement syndical à l'aube du 21ème siècle - Exclusion et précarité - Entreprises et solidarité - L'exercice des responsabilités de l'entreprise - L'entreprise responsable - Production, technologie et investissement - Consommation éthique - Politique fiscale, impôt, répartition du revenu national et sécurité sociale - Finance solidaire - Sortir du dédale de la financiarisation : pour une finance au service du Bien Commun - La monnaie sociale : levier du nouveau paradigme économique - Dette et ajustement - Commerce équitable - De l'échec de l'OMC à Seattle ... aux conditions d'une gouvernance globale - Souveraineté alimentaire et négociations commerciales internationales - Le développement intégralement durable, une alternative à la globalisation néo-libérale - Politiques économiques, idéologie et dimension géo-culturelle - Femmes et économie - Economie solidaire - La santé et ses enjeux au 21ème siècle - Les défis de la pêche artisanale au 21ème siècle - L'agriculture et le développement durable - Le droit des peuples à se nourrir et à réaliser leur souveraineté alimentaire - Sécurité Alimentaire

Gouvernance et citoyenneté

Les principes de la gouvernance au 21ème siècle - Le territoire, lieu des relations : vers une communauté de liens et de partage - Penser la ville de demain : la parole des habitants - Violences urbaines - Les paysans face aux défis du 21ème siècle - Les leaders sociaux au 21ème siècle : défis et propositions - Autorités locales ou animation locale - Etat et développement - Alimentation, nutrition et politiques publiques - De la conversion des industries d'armement à la recherche de la sécurité - Les militaires et la construction de la paix - Refonder la gouvernance mondiale pour répondre aux défis du 21ème siècle

Relations entre l'humanité et la biosphère

Education à l'environnement : 6 propositions pour agir en citoyens -
Propositions relatives à la question de l'eau - Sauver nos Sols pour
Sauvegarder nos Sociétés - Forêts du Monde - Efficacité énergétique - Ecologie
industrielle : programme pour l'évolution à long terme du système industriel -
Société civile et OGM : quelles stratégies internationales ? - Refuser la
privatisation du vivant et proposer des alternatives

LES EDITEURS PARTENAIRES

Edition en espagnol au Pérou : Centro Bartolomé de las Casas (Cusco)

Renaud BUREAU du COLOMBIER et Camilo TORRES
E-mail: ccamp@apu.cbc.org.pe

Centro Bartolomé de las Casas
Pampa de la Alianza 465
Cusco - Pérou

Tel +51 84 236494
+51 84 232544
Fax +51 84 238255

Edition en portugais au Brésil : Instituto Pólis (São Paulo)

Hamilton FARIA
E-mail: hfarria@polis.org.br
<http://www.polis.org.br>

Instituto Pólis
Rua Araújo, 124 - Centro
São Paulo - Sp - Brésil
CEP 01220-020

Tel: + 55 11 3258-6121
Fax: +55 11 3258-3260

Edition en arabe au Liban : Centre Culturel du Liban Sud (Beyrouth)

Ziad MAJED
E-mail: zmajed@hotmail.com

Tel: + 961 1 815 519
Fax: + 961 1 703 630

**Edition en anglais en Inde :
Pipal Tree (Bangalore)**

E-mail: pipaltree@vsnl.com
<http://www.allasiapac.org>

Pipal Tree
139/7 Domlur Layout,
Bangalore 560071 - India

Tel : +91 80 556 44 36
Fax : +91 80 555 10 86

**Edition en chinois :
Yanjing group (Beijing)**

GE Oliver (Haibin)
E-mail: ollie@mail.263.net.cn

Room 521, Goldenland Bldg.
#32 Liangmahe Road, Chaoyang District
Beijing, P.R. China
Postal Code 100016

Fax: +86 10 64643417